



## **La culture en 17 questions aux candidats**

# **Les réponses de François Fillon**

1. **La politique culturelle en France vous paraît-elle adaptée aux défis actuels de la société française ? Quelles sont vos trois priorités pour la culture ?**

Ma première priorité est de réduire la fracture culturelle qui s'est creusée. Nous y parviendrons en veillant à rendre accessible l'offre culturelle à tous les publics, sur tous les territoires. En particulier, en affirmant la place de l'éducation culturelle dans les programmes d'enseignement, mais aussi en mettant en œuvre un plan ambitieux pour le patrimoine, qui a été négligé ces dernières années et que je mettrai au centre de ma politique culturelle.

Le soutien à la création française est la deuxième priorité. D'abord en préservant au niveau européen la notion d'exception culturelle, en étant très attentif à la juste rémunération de la création à travers le système français du droit d'auteur, et enfin en préservant le régime des intermittents du spectacle en luttant fermement contre les abus. Mais mon projet est aussi d'accompagner l'ouverture de pépinières d'artistes et de créateurs d'entreprises culturelles sur tout le territoire, car le rôle de l'Etat est aussi de permettre et de faciliter l'amorçage du développement professionnel des créateurs de demain.

Enfin, je veux faire de nos atouts culturels un vecteur de développement et de rayonnement pour notre pays. J'ai proposé de lancer un grand projet européen, au service des chefs d'œuvre de l'Europe et de l'identité européenne, qui fédérera les plus grands musées européens.

2. **Quel est votre projet concernant l'Education Artistique et Culturelle ?**

Je veux conforter la place de l'éducation aux arts et à la culture dans les programmes d'enseignement, en articulant mieux enseignement culturel et histoire générale, et en renforçant la place de l'histoire de l'art dans l'enseignement de l'histoire générale.

J'entends en particulier développer une offre artistique dans tous les établissements scolaires, notamment la pratique musicale collective. Des expériences significatives ont été menées avec succès chez nos voisins européens en Suisse en Allemagne, en Grande Bretagne mais aussi en France avec les orchestres à l'école, ou encore le projet Démos.

3. & 4. **Face au désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de financement des politiques culturelles, quelles sont vos propositions pour garantir la richesse et la diversité de l'offre culturelle ?**

**En réponse aux difficultés de financement de la culture et à la raréfaction de la ressource publique, quelle doit être la place des citoyens et des entreprises dans le financement de la culture ? Dans quels secteurs en particulier, et dans quelles proportions ?**

Comment donner un nouvel élan, sans augmenter les dépenses de l'Etat ? Il n'y aura pas de hausses de crédits, ni au niveau de l'Etat, ni à celui des collectivités territoriales. Il faut donc aller chercher les ressources là où elles sont encore disponibles.

La culture est l'affaire de tous : Etat, collectivités territoriales, associations, citoyens. Chacun doit être conforté dans son rôle au service de cette cause nationale. L'Etat, de son côté, doit redonner confiance et doit s'engager en sanctuarisant à 1% de manière réelle, c'est-à-dire à périmètre constant, le budget de la culture. La culture ne doit plus être une variable d'ajustement. Mais il s'agit aussi de diversifier les modes de financement en soutenant le recours au mécénat, au lancement de souscriptions, au financement participatif. J'y serai attentif.

Je propose également de renforcer et de consolider les moyens de la Fondation du patrimoine, avec, par exemple, le reversement de la moitié des recettes de la publicité sur les bâches des monuments historiques, manne qui ne profite aujourd'hui qu'aux grands monuments parisiens. La Fondation est devenue avec 10 000 labels délivrés sur des projets, l'acteur incontournable pour le petit patrimoine.

5. **Que souhaitez-vous mettre en place pour soutenir la création culturelle et préserver « l'exception culturelle » afin de développer l'attractivité de notre pays ?**

La culture n'est pas une « marchandise » et ce, malgré les tentatives de vider la notion d'exception culturelle de son sens à travers les discussions sur le commerce électronique et le numérique. Nous devons pérenniser les conditions de la création autour de la consolidation des fondamentaux : s'assurer par exemple que les grandes plateformes en ligne qui proposent du contenu à la demande ou par abonnement soient soumises aux mêmes obligations en matière de création européenne que les chaînes de télévision ou opérateurs nationaux auxquels elles font concurrence dans le pays où elles proposent leurs services.

Face aux géants américains, chinois et indiens de la communication, il nous faut assumer notre exception culturelle. Cela passe concrètement par une réforme, permettant d'appliquer le principe du pays de destination du service (au lieu du pays d'émission), de la directive Services Medias Audiovisuels - article 13 relatif à la promotion des œuvres européennes. Cette réforme est en effet urgente au vu de l'impunité dont profitent actuellement les géants du Net, qui s'établissent là où la fiscalité est la plus faible et où les obligations d'investissement et de diffusion de la création européenne sont les moins contraignantes.

6. **Le régime des intermittents du spectacle, maintes fois réformé, vous paraît-il adapté à la situation du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma ?**

Le régime des intermittents joue en France un rôle fondamental en faveur de la création et de la diversité culturelle. Aujourd'hui, son déséquilibre est tel qu'il est décrié et menacé. De plus, la gauche a enclenché un engrenage infernal en faisant en sorte que l'Etat contribue au comblement du déficit structurel du système, sans qu'aucune réforme de fond ne soit envisagée en contrepartie.

Pour le pérenniser, je propose d'en exclure toute forme d'emploi permanent et notamment les programmes de flux. Il s'agit de revenir à sa raison d'être : la protection contre la précarité liée à la durée limitée dans le temps d'une « création originale » qui fait appel à des talents spécifiques, dans une logique de projet.

La seule façon de préserver le régime des intermittents du spectacle est de lutter contre les abus.

7. **Le modèle de financement du cinéma vous paraît-il suffisant pour maintenir le haut niveau de qualité de notre production et de notre création ?**

La France détient des atouts spécifiques très importants dans le secteur de

la production cinématographique et audiovisuelle, dans un contexte de très forte concurrence internationale. Elle dispose d'un écosystème associant l'industrie cinématographique avec toutes ses composantes (moyens de tournage, studios, équipements de post-production, outils numériques de traitement de l'image), les compétences correspondantes dans les nombreux métiers concernés et un potentiel artistique indéniable.

Je veux optimiser les atouts dont dispose la France en matière d'effets spéciaux et de cinéma d'animation en fléchant une partie du crédit d'impôt vers les dépenses d'animation ou d'effets spéciaux (sous forme de bonus) et élargir l'assiette des dépenses éligibles pour le crédit d'impôt international (films étrangers), dans le cadre d'une expérimentation sur 3 ans.

8. & **Le modèle économique actuel de la musique est déstabilisé par le numérique. Quelles sont vos propositions au niveau français et européen pour soutenir la création musicale et l'exportation des œuvres, tout en préservant les droits et la rémunération des artistes ?**

**Quelle est votre position concernant les responsabilités éditoriales et fiscales des GAFAM, des opérateurs et des fournisseurs d'accès ? La réponse est-elle européenne, et si oui, quelles sont vos propositions ?**

La France occupe une position très forte dans ce secteur, avec des entreprises qui sont parmi les leaders mondiaux de la musique et de l'édition et le deuxième cinéma mondial en termes d'exportations. Ces industries ont été les premières à faire leur révolution numérique. Elles concentrent encore l'essentiel de la « consommation numérique » puisque %70 du temps moyen passé devant un terminal connecté est dédié à un contenu culturel. Mais elles doivent aujourd'hui faire face aux énormes enjeux du piratage et de la concurrence internationale. L'Etat doit les accompagner dans cette lutte en engageant des actions, notamment au niveau européen, pour défendre la création française.

En plus de défendre au niveau européen, la notion d'« exception culturelle », il faut pérenniser la rémunération de la création à travers le système français du droit d'auteur :

Hadopi doit être confortée dans son rôle pédagogique par la dissuasion pouvant aller de la « réponse graduée » pour les internautes jusqu'à une amende administrative, et par les voies pénales ou la pression sur les acteurs commerciaux.

Il faut lutter très fermement contre la contrefaçon commerciale des œuvres musicales, littéraires ou audiovisuelles : aménager sans tarder le régime de responsabilité, non pas des hébergeurs dits passifs, mais des intermédiaires techniques qui ont une responsabilité dans la mise en avant ou l'édition des œuvres culturelles. Il faudra négocier une modernisation de la directive de

2004 sur le respect des droits de propriété intellectuelle pour l'adapter à l'environnement numérique, en clarifiant le statut des intermédiaires internet et des hébergeurs vis-à-vis du contenu et en modernisant leur statut.

9. **Quelles missions et quels objectifs assignez-vous à l'audiovisuel public ? Quelles sont vos propositions pour préserver l'indépendance de l'audiovisuel public en matière de gouvernance et de financement ?**

L'Etat est l'actionnaire majoritaire des sociétés audiovisuelles publiques. C'est à travers les contrats d'objectifs et de moyens (COM) qu'il énonce ses priorités, qu'il doit clarifier et recentrer. La longueur des COM est aujourd'hui contraire à leur efficacité opérationnelle.

L'audiovisuel public doit prendre toute sa part dans la réduction de la fracture culturelle. Certes, les chaînes publiques ont développé la diffusion de programmes à caractère culturel, mais l'objectif d'audience reste prégnant, alors même que la suppression de la publicité dans les plages horaires de grande écoute avait pour objectif de dissocier les objectifs d'audience de la programmation.

En outre, les nouveaux modes de consommation de l'audiovisuel doivent nous conduire à optimiser l'offre audiovisuelle publique actuelle. C'est pourquoi je souhaite lancer dès le début de mon mandat une mission de réflexion sur l'évolution des usages et l'adaptation de l'offre du service public aux nouveaux moyens de diffusion qu'entraîne la révolution numérique : applications, replays, téléchargements via ordinateurs, tablettes, téléphone, consoles, montres, etc.

Si l'on prend en compte les nouveaux modes de « consommation culturelle » des jeunes qui regardent de moins en moins la télévision et écoutent de moins en moins les radios, a fortiori celles du service public, pour aller vers les nouveaux médias de l'Internet, la question est urgente.

10. **Quelle est votre position sur le rôle et les missions du CSA, dans un paysage audiovisuel bouleversé par l'apparition de nouveaux médias et de chaînes sur internet ?**

Les missions du CSA doivent probablement être interrogées. En ce qui concerne les nominations des présidents de l'audiovisuel public, qui ont toujours en France, si ce n'est soulevé des passions, au moins suscité des controverses, des rumeurs ou des doutes, je m'interroge. On voit bien qu'il n'y a pas de système parfait. Et la nomination par le CSA n'est pas en elle-même parfaite. En tout cas, je ne revendique pas pour le président de la République la nomination des présidents de l'audiovisuel public. Néanmoins, le processus doit être amélioré avec, pourquoi pas, une présélection de candidats, comme cela se fait au Royaume-Uni, et la consultation du conseil d'administration des sociétés de l'audiovisuel public.

11. & Dans un paysage qui connaît une profonde mutation économique et sociale, comment  
15. garantir l'égalité des citoyens et l'équilibre territorial dans l'accès à l'offre culturelle ?

**Quelles sont vos propositions concernant la création artistique et la diffusion culturelle pour les régions ultrapériphériques françaises au sein de l'Europe ?**

Je veux mobiliser tous les établissements culturels nationaux, qui devront développer systématiquement des actions sur tous les territoires, conformément à leur mission nationale, et pour tous les publics notamment les personnes atteintes d'un handicap.

Il faut également inciter les Fonds Régionaux d'Art Contemporain, en liaison avec les collectivités locales, à exposer davantage leurs 20 000 œuvres dans les lieux publics et à une plus grande transparence dans le cadre des nouvelles acquisitions.

Je propose aussi de mettre en place un «plan musée» au profit des territoires pour mieux valoriser les collections en accompagnant les musées pour les faire entrer dans l'ère numérique.

Il nous faut élargir les heures d'ouverture des établissements culturels en y consacrant les moyens nécessaires, en développant le bénévolat qui est un élément essentiel de l'action culturelle en milieu rural et « rurbain » et en mettant à contribution les ressources constituées par les jeunes ayant opté pour un service civique culturel. Enfin, je souhaite garantir la préservation du réseau de librairies indépendantes, aux côtés des collectivités locales. Les librairies indépendantes sont les poumons culturels des centres villes ou des quartiers.

13. **Les directions opérationnelles des grands établissements culturels sont monopolisées par les hauts fonctionnaires. Quelles sont vos propositions concrètes pour redonner toute leur place aux professionnels de la culture au sein de ces directions ?**

On ne peut vraiment pas parler de monopole de hauts fonctionnaires à la direction des établissements. Lorsque j'étais à Matignon, des personnalités aux profils artistique et culturel ont été nommés à la tête de grands établissements culturels. Je pense en particulier à France Télévisions, à Radio France, au musée Picasso, au Palais de Tokyo, ou encore au CNL.

Je ne pense pas que l'on puisse généraliser dans ce domaine. Le critère numéro 1 pour les nominations, c'est la compétence. Il y a des établissements dont les missions sont complexes et où les profils retenus doivent permettre d'assurer ces multiples fonctions. Je pense en particulier à Versailles où la présidente est avant tout l'ambassadrice du domaine dans le monde entier, et où le travail des conservateurs est du coup épaulé et valorisé.

**14. Quelles sont vos propositions concrètes concernant la formation et les politiques de soutien aux jeunes créateurs ?**

Je souhaite pour cela accompagner l'ouverture de pépinières d'artistes et de créateurs d'entreprises culturelles sur le territoire avec les collectivités locales. L'Etat soutiendra les initiatives locales pour permettre l'amorçage des projets en fournissant des moyens et l'ingénierie nécessaire. Ces pépinières pourront accueillir des artistes plasticiens, mais aussi des designers, photographes, graphistes, créateurs de mode, etc. Chaque projet bénéficiera d'un financement selon un échéancier précis. L'installation des artistes dans les pépinières donnera lieu à une contractualisation mais toute installation pérenne sera proscrite.

**16. Quelles sont vos propositions en matière de Francophonie, notamment pour la relancer, et plus largement, avez-vous un projet concernant le soutien à la création artistique et culturelle des pays du sud ?**

L'impact de notre culture et de notre langue dans le monde constitue une force très importante dans le contexte mondial. Tous les champs artistiques et les industries culturelles doivent contribuer au rayonnement de la France dans le monde. Pour la francophonie en particulier, je suis convaincu que l'audiovisuel extérieur, à travers France Médias Monde (FMM) peut devenir une entité au service de l'influence de la France dans le monde et de la francophonie, dans les pays du Sud particulièrement, comme partie intégrante de notre diplomatie culturelle. C'est un outil fondamental de promotion de la France.

**17. Faut-il relancer une politique de grands travaux, pour de nouveaux établissements culturels ? Si oui lesquels ?**

Si j'ai proposé de lancer un grand projet européen, au service des chefs d'œuvre de l'Europe et de l'identité européenne, ce n'est pas dans une optique de construire un grand musée parisien de plus : les grands travaux, ce sont souvent de grands édifices construits dans les premiers arrondissements parisiens.

Mon projet, c'est de créer, à Strasbourg, un lieu qui rassemble, dans une présentation régulièrement renouvelée, des œuvres d'art en provenance des grands musées européens, témoignant de la richesse et de la diversité de l'histoire de l'art en Europe, et de la force de ses artistes. Vitrine des chefs d'œuvre de l'Europe, mais aussi fonds européen d'acquisition d'œuvres d'art, il permettra d'acquérir les œuvres majeures qui, aujourd'hui, faute de moyens suffisants dans les Etats, sont dispersées dans le monde entier.